

Mercredi  
21 janvier 2026  
1,40 €  
N°25186 - 82<sup>e</sup> année

Service clients: 02 41 80 88 80  
moncompte.courrierdelouest.fr

# Le Courrier de l'ouest

SAUMUR

## Listes électorales : inscriptions jusqu'au 6 février



Les habitants non inscrits n'ont plus que quinze jours pour le faire.

PHOTO : ILLUSTRATION CO

En vue des élections municipales qui se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026, les électeurs peuvent vérifier leur inscription sur les listes électorales.

La date limite pour s'inscrire sur ces listes est fixée au vendredi 6 février. L'inscription peut être effectuée auprès de la mairie du lieu de résidence, par courrier adressé à votre mairie ou en ligne sur le site [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr) (jusqu'au 4 février).

Il suffit de fournir une pièce d'identité en cours de validité et un justifi-

catif de domicile de moins de trois mois. Par courrier, joindre en plus des justificatifs le formulaire dédié (retirer en ligne ou en mairie). Afin d'éviter toute radiation des listes électorales en raison d'un retour de courrier, il est recommandé de vérifier que le nom de l'électeur figure sur la boîte aux lettres. Les électeurs ayant changé d'adresse sont tenus de déclarer leur nouvelle domiciliation auprès des services municipaux ou via [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr) (pièce d'identité et justifi-

ficatif du nouveau domicile). La déclaration auprès du bureau de vote ne suffit pas à la prise en compte du changement d'adresse par l'administration.

À noter qu'un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans. Une personne devenue française après 2018 est également inscrite automatiquement sur les listes électorales.